

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 9 mars 2020

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 24 février 2020**
- 10. Motions (mémoires) et nominations**
 - 10.1 Opérations**
 - 10.1.1 Achat d'appareils électroménagers – UNIplex**

10.1.2 Adjudication de contrat – service d’enlèvement et d’élimination des déchets résidentiels 2020-2022

10.2 Planification et développement

10.2.1 Recommandation du CCU – plan provisoire – lotissement Jardins Beausoleil, unité 5, phase 2

10.2.2 Fixer date – audience publique – modification – Arrêté Z-10 (2017) – rue Amirault – NID 70633839

11. Arrêtés municipaux

12. Avis de motion

13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil

14. Levée de la réunion

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Achat d'appareils électroménagers – UNIplex
Date: le 9 mars 2020

Que le conseil autorise l'achat d'appareils électroménagers pour l'UNIplex de la compagnie *Big Eric's Inc.*, au coût total de 80 156 \$ (plus TVH) et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-30-12-7604 (Budget d'immobilisation général - complexe intergénérationnel).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.2
Titre: Adjudication de contrat – service d'enlèvement et d'élimination des déchets résidentiels 2020-2022
Date: le 9 mars 2020

Que le conseil adjuge le marché visant le service d'enlèvement et d'élimination des déchets résidentiels et des bâtiments municipaux pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022 au soumissionnaire le moins-disant, soit *Fero Waste and Recycling Inc.*, au coût estimé de 1 638 000 \$ (plus TVH), selon sa proposition en date du 14 janvier 2020 et les prix unitaires ci-dessous, et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-42-69-2690 (Budget de fonctionnement général - Enlèvement des déchets solides).

Collecte des déchets résidentiels

- Année 1 : 52 collectes hebdomadaires pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 - 79,56 \$ (plus TVH)/logement.
- Année 2 : 52 collectes hebdomadaires pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 - 81,64 \$ (plus TVH)/logement.

Collecte spéciale résidentielle

- Année 1 : 3 collectes annuelles pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 - 9,29 \$ (plus TVH)/logement.
- Année 2 : 3 collectes annuelles pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 - 9,57 \$ (plus TVH)/logement.

Collecte des déchets des bâtiments municipaux

- Année 1 : collecte des bacs et traitement des déchets - dépense estimée à 47 000 \$ (plus TVH)
- Année 2 : collecte des bacs et traitement des déchets - dépense estimée à 48 000 \$ (plus TVH).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Recommandation du CCU – plan provisoire – lotissement Jardins
Beausoleil, unité 5, phase 2
Date: le 9 mars 2020

Que le conseil accepte la recommandation du Comité consultatif en matière d'urbanisme visant l'acceptation du plan provisoire du lotissement *Jardins Beausoleil*, unité 5, phase 2, lequel prévoit la relocalisation des rues publiques Liam et Mélanie ainsi que la mise de côté de terrains à des fins d'utilité publique.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.2
Titre: Fixer date – audience publique – modification – Arrêté Z-10 (2017) –
rue Amirault – NID 70633839
Date: le 9 mars 2020

Que le conseil fixe une audience publique le 14 avril 2020 à 19 h à l'hôtel de ville de Dieppe en vue d'entendre les objections à la modification proposée à la carte de zonage en vertu de l'Arrêté Z-10 (2017), afin de permettre l'aménagement d'un regroupement de maisons en rangée sur le terrain portant le NID 70633839.

Que le conseil demande l'avis écrit du Comité consultatif en matière d'urbanisme et prolonge le délai prévu en vertu de l'article 110(3) de la *Loi sur l'urbanisme* jusqu'au 27 avril 2020.